



d'Gesondheetskeess
www.cns.lu
125, route d'Esch
L-2980 Luxembourg

Département Assurance dépendance
Jessica Galharo
+352 2757-4506
jessica.galharo@secu.lu

Lettre circulaire aux prestataires d'aides et de soins dans le cadre de l'assurance dépendance

Luxembourg, le 6 avril 2023

Concerne : Valeurs monétaires applicables à partir du 1^{er} avril 2023

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que suite à l'annonce d'une nouvelle tranche indiciaire au 1^{er} avril 2023, les valeurs monétaires applicables, à partir de cette date, sont les suivantes :

Réseaux d'aide et de soins

9,67436 € au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1^{er} janvier 1948. A la valeur actuelle de l'indice (921,40) cela représente 89,14 €.

Centres semi-stationnaires

9,07146 € au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1^{er} janvier 1948. A la valeur actuelle de l'indice (921,40) cela représente 83,58 €.

Etablissements d'aide et de soins à séjour intermittent

7,67113 € au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1^{er} janvier 1948. A la valeur actuelle de l'indice (921,40) cela représente 70,68 €.

Etablissements d'aide et de soins à séjour continu

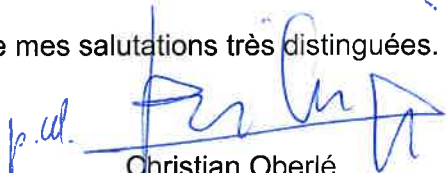
7,07726 € au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1^{er} janvier 1948. A la valeur actuelle de l'indice (921,40) cela représente 65,21 €.

En annexe vous trouverez la liste des valeurs unitaires des aides et soins applicables à partir du 1^{er} avril 2023.

Nous souhaitons également vous informer que toute communication future sera réalisée sous format numérique à travers la **newsletter CNS update**. Par conséquent, nous vous invitons dès à présent à vous inscrire à la newsletter en suivant le lien ci-dessous :

<https://cns.public.lu/fr/support/newsletter.html>

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations très distinguées.


Christian Oberlé
Président de la Caisse nationale de santé